



Pérois, le 5 juin 2026

À Patrick Jacquot, PDG
Et Erika Roux, DRH

Objet : *inflation importante, revalorisation immédiate de l'ensemble des salaires de +2,41%*

Monsieur le président
Madame la DRH,

Depuis le début de l'année 2026, les prix de l'énergie ont augmenté en raison de la guerre entre les États-Unis, Israël et l'Iran, ce qui a entraîné une hausse générale des prix à la consommation. Et qui dit inflation à plus de 2 %, comme l'Insee l'a relevé pour le mois d'avril, dit augmentation automatique du Smic. Le salaire minimum a donc augmenté de 2,41 % ce 1^{er} juin (soit 12,31 euros brut par heure et 1 867,02 euros par mois). Si cette revalorisation mécanique du Smic protège un minimum les bas salaires face à l'inflation, elle exige maintenant une révision globale des rémunérations de l'ensemble du personnel, car nous subissons tous la hausse du coût de la vie !

Sans attendre la fin de l'année et l'ouverture des négociations salariales obligatoires 2027, fort de sa notoriété de défenseur indéfectible du pouvoir d'achat du personnel de la Mutuelle :

notre syndicat FO revendique l'augmentation immédiate de la valeur du point de rémunération comme suit

taux actuel : 7,139 €

nouveau taux : **7,311 €**

soit + 2,41% de revalorisation pour tous les salariés de l'AMDM.

Nous comptons sur votre compréhension et nous tenons à disposition pour la tenue d'une éventuelle réunion que vous jugeriez nécessaire pour expliquer cette revendication.

Bien cordialement

Pour **FO**-AMDM
Jean-Olivier Scicluna
Délégué syndical